

# L'INDÉPENDANCE

## BELGE.

Edition du matin

B. MERCREDI

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 42.  
 PROVINCES, dans tous les bureaux de poste.  
 PARIS, Hays, rue J.-J. Rousseau, 51.  
 ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes),  
 Haasenstein et Vogler.  
 LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy,  
 Davies et Co, 14, Finch lane, Cornhill; A. Cecil St.,  
 Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13,  
 Tavistock Row; Ang. Siegel, 410, Leadenhall street.  
 AMSTERDAM, D. Eisenhart, libraire;  
 LA HAYE, Belinfante frères, libraires;  
 ROTTERDAM, M.M. Nygh et Van Dihar, libraires;  
 LUXEMBOURG, au bureau de poste;  
 ROUME, Merle, libraire, place Colonna;  
 GENÈVE, Crilovich, place de la Poste, 21;  
 FLORENCE, Viennieux, cabinet littéraire;  
 NAPLES, Belloni et Rochi, libraires;  
 HAMBURG, Alphonse Duran, Bailly Baillière;  
 CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraires;  
 SMYRNE, Decipris, et Co, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

BRUXELLES, 42 fr. par trimestre, 40 par année.  
 PROVINCE, 43 fr. »  
 LA FRANCE, 24 fr. »  
 ALLEMAGNE, 48 fr. »  
 ANGLETERRE, 47 sh. »  
 AUTRES PAYS, 42 fr. par trim., port en sus.

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre  
 à vue sur Bruxelles.  
 Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS.

ANNONCES ordinaires, 20 cent. la petite ligne.  
 RÉCLAMES (avant les annonces), 4 fr. 50 la ligne.  
 PAGES DIVERS (hors du journal), 3 fr. la ligne.  
 Pour les annonces de France, s'adresser exclusivement à Paris, à  
 M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 87, ou à M. LAFITTE, BULLIER et Co, 8,  
 place de la Bourse.  
 Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à M. HAASENSTEIN et VOGELER,  
 à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Brno, Vienne, Breslau,  
 Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lau-  
 sanne; P. T. Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock Row, M. G.  
 STREET, 30, Cornhill, E. G. M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

2 juillet à midi.

27<sup>e</sup> jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ.	760 <sup>mm</sup> 81
BAROMÈTRE corrigé, du baromètre.	487
TEMPÉRATURE corrigée de l'air.	18 <sup>°</sup> 3
Id. minimum depuis hier midi.	20 <sup>°</sup> 4
Id. maximum depuis hier midi.	14 <sup>°</sup> 6
EAU LOMBÉE.	0 <sup>mm</sup> 50
VENT.	0/080
SOLEIL, lever.	3 h. 53 m.
Id. coucher.	8 h. 14 m.
LUNE, lever.	matin 4 h. 33 m.
Id. coucher.	soir 5 h. 29 m.

### AVIS RELATIF A LA PRIME

### JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE

Malgré nos avis réitérés, un certain nombre de souscripteurs, en nous demandant l'envoi de cette prime, continuent à ne nous envoyer que la somme de quinze francs, prix de la collection retirée dans nos bureaux, sans y joindre les frais d'affranchissement. Nous les avertissons encore qu'il ne peut être donné suite aux demandes faites dans ces conditions; s'ils veulent recevoir la prime, ils doivent par la somme envoyée en nous adressant, soit en timbres-poste, soit en un mandat sur la poste, le montant de l'affranchissement; sans cela, nous ne pouvons que leur disposition dans nos bureaux la collection du JOURNAL DE LA COMMUNE, qu'ils feront retirer comme ils l'entendent.

Nous mettons encore sous les yeux de nos lecteurs le tableau du prix d'affranchissement de la collection pour les divers pays :

Belgique, grand-duché de Luxembourg	fr. 0 65
Hollande, Grande-Bretagne.	1 25
Allemagne, Autriche, Suisse	1 30
France, Italie, Russie, Serbie, Principautés danubiennes.	2 50
Danemark, Espagne, Portugal, Grèce, Egypte, Turquie, Tunis, Tripoli, Maroc, Malte.	3 00
Suède, Gibraltar.	3 50
Norvège.	4 00

### BRUXELLES, 2 juillet.

### REVUE POLITIQUE.

La discussion qui s'est engagée hier, à l'Assemblée nationale de France, relativement à l'impôt sur le revenu des affaires, a donné lieu à un incident très-passionné, qu'on trouvera dans notre lettre parlementaire de Versailles. La droite a réussi à mettre aux prises MM. Thiers et Rouher sur le terrain de l'interprétation des traités commerciaux de 1860. Un mot de M. Rouher pour la justification de ces traités, mais qui pouvait avoir aussi le caractère d'une revendication des actes politiques de ce genre, a été regardé de mépris par les députés de gauche. Les interpellations se sont croisées de toutes parts et la séance, devenue très-agitée, est mal finie sans l'intervention de M. de Rémusat. En venant donner communication du traité il a imprimé à l'agitation des esprits une nouvelle direction.

La première impression produite par la communication du traité ne lui a pas été favorable. Deux conditions se sont trouvées dans la France par le traité de Francfort, elle maintient simplement le statu quo. Quant à la première, il est permis de croire que l'Allemagne n'en maintiendra pas l'application dans toute sa rigueur. Son intérêt n'est pas de conserver en France de fortes garnisons. Si des garanties morales lui assurent le maintien de la paix telle qu'elle la conquise devant Paris, elle n'a pas de raisons pour exagérer ses exigences quant aux garanties matérielles. C'est vrai que pour atteindre ce résultat il faudra que la France fasse preuve de beaucoup de tact et de modération. Les provocations des journaux électorales et bonapartistes à l'adresse de l'Allemagne et plus encore, des discours injurieux pour ce pays, dans le genre de celui que M. Dupanloup prononçait naguère à la tribune de l'Assemblée nationale, dans la discussion sur la réorganisation militaire, ne peuvent que contrarier les efforts des esprits généreux qui, tant à Versailles qu'à Berlin, veulent à replacer la France dans les conditions de son existence normale et à apaiser les ressentiments des deux nations hier encore engagées dans une guerre désespérée.

L'augmentation des droits de navigation sur le canal de Suez a été hier, à la Chambre des Communes d'Angleterre, l'objet d'une interpellation de M. Cochrane. On conçoit que cette augmentation, nécessaire par la situation de la Compagnie du canal de Suez, soit vue d'assez mauvais œil en Angleterre. La marine britannique profitait surtout de l'œuvre de M. de Lesseps, elle en supporte la plus large part de frais.

Le gouvernement britannique avait demandé à la Commission d'arbitrage provisoirement l'exécution de la mesure; mais, d'après la déclaration de lord Entford, l'agent de la Compagnie a répondu qu'il ne lui était pas possible de faire cette concession. Le nouveau tarif a été entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

Les deux Conseils de l'Assemblée nationale suisse se sont réunis hier en session ordinaire et ont immédiatement procédé à la constitution de leurs bureaux respectifs. Cette fois, les choix ont été vivement disputés, parce que la question de la révision de la Constitution a divisé les mandataires de la nation en deux camps bien tranchés. Le Conseil national a nommé président M. Friedrick, de Genève, et vice-président M. Wirth-Sand, l'un et l'autre partisans de la révision.

Le Conseil des Etats a choisi pour président un républicain, M. Kappeler, de Zurich, et pour vice-président M. Boggin, du canton de Vaud, antidémocratique.

Les deux délégations de la Diète de Pesth et du Reichsrath de Vienne vont se réunir bientôt pour débattre sur les affaires communes de l'empire d'Autriche; la politique extérieure, les finances et l'armée. On assure que le comte Andrássy se dispensera de produire un Livre rouge, les documents dérangés dans le cours de l'année entre le cabinet de Vienne et les autres gouvernements n'offrant pas un intérêt particulier. Par contre, il demandera, dit-on, un crédit d'un demi-million à titre de fonds secrets pour les besoins politiques, ce qui n'est pas précisément un indice d'une situation nette et bien rassurée. Quant à l'armée, s'il faut en croire le *Tagblatt de Vienne*, le ministre de la guerre présenterait un budget, où le chiffre des dépenses ordinaires serait considérablement augmenté et, en outre, un crédit de 25 millions de florins pour les besoins extraordinaires.

Le roi Amédée d'Espagne a pris la résolution de

se rendre en personne dans les provinces qui ont été le théâtre principal de l'insurrection carliste; trois de ses ministres, MM. Cassot, Borengor et Cordova, l'accompagneront dans cette excursion. On dit aussi que le président du conseil, M. Zorrilla, fera une courte apparition dans les provinces du Nord.

Ce voyage doit avoir surtout pour but de rallier à la dynastie de Savoie les sympathies des fractions libérales du pays. Quant aux fractions républicaines, sans être aussi hostiles au nouvel ordre de choses que les carlistes et les alphonsistes, elles persistent cependant à se tenir à l'écart. Dans une réunion qui a eu lieu le 29 juin, les chefs des républicains fédéralistes ont décidé de s'abstenir de participer aux prochaines élections et de maintenir cette attitude aussi longtemps que la république, telle qu'ils la désirent, n'aura pas triomphé. C'est une abdication momentanée qui ne peut être que favorable à la consolidation du régime inauguré par M. Zorrilla.

Les feuilles cléricales ne savent que dire des élections communales dont le résultat a si cruellement trompé leur attente.

Le *Journal de Bruxelles* prend le parti de n'en pas souffler mot. Il se rabat sur la question des jésuites, et nous sommes obligés pour la seconde fois d'entrer en conversation réglée avec lui au sujet de la loi relative à des persécutions religieuses, catholiques ou protestantes. Nous avons déjà dit notre sentiment sur cette question, mais si palpitante qu'elle soit, il nous semble que les élections communales du 1<sup>er</sup> juillet ont plus d'actualité. Que le *Journal de Bruxelles* se rassure cependant. Nous reviendrons sur la question des jésuites, puisqu'il y tient; mais en attendant, s'il veut bien nous donner son opinion sur les élections d'hier, nous lui en serons très-reconnaissants, car nous sommes vraiment curieux de savoir ce qu'il en pense.

Le *Courrier de Bruxelles*, en sa qualité d'enfant terrible du parti cléricale, a trouvé un moyen hardi de se tirer d'affaire. Le silence, l'embaras, cela est bon pour les cléricaux timorés de l'impasse de la Viollette. Les cléricaux de la rue Notre-Dame-aux-Neiges ne sont jamais embarrassés. Leurs amis politiques ont été battus dans toutes les grandes villes du pays et dans bon nombre de petites villes. N'importe! Le *Courrier de Bruxelles* entonne un chant de victoire, et triture les scrutins les plus libéraux de telle façon qu'il n'en reste plus rien pour le libéralisme.

Vous vous figurez peut-être qu'à Malines les libéraux l'emportent, qu'ils ont éliminé du conseil communal les deux conseillers appartenant à l'opposition cléricale. Quelle erreur est la vôtre! Ecoutez plutôt le *Courrier de Bruxelles*:

« MALINES. — Les catholiques triomphent. L'administration doctrinaire est renversée. »

Et Bruges, où les libéraux conservent une majorité de trois voix au conseil communal, malgré la défection d'un de leurs anciens mandataires, malgré les efforts inouïs de leurs adversaires, Bruges est hautement félicité par le *Courrier de Bruxelles*.

« Triomphe complet des catholiques. Toute leur liste passe. L'administration Boyaval est renversée. Honneur aux Bruges! »

A Bruxelles, aucun doute n'est possible. Pas moyen de falsifier le résultat du scrutin. Le triomphe des libéraux est éclatant. L'administration communale est vengée des attaques injustes qu'elle a subies pendant trois ans, et si M. le bourgmestre Anspach, acclamé par la population, n'arrive pas le premier sur la liste, il obtient un millier de voix de plus qu'aux élections d'octobre 1869, et l'écart entre le chiffre des suffrages qui se portent sur son nom et le nombre de voix obtenu par le plus favorisé des candidats est à peine sensible.

Qu'est-ce que tout cela pour le *Courrier de Bruxelles*? Voici comment il arrange les choses :

« On remarquera que M. Anspach ne vient que le 27<sup>e</sup>, suivi de M. Funck, qui occupe le 28<sup>e</sup> rang. »  
 « M. le bourgmestre Anspach a 157 voix de moins que M. Coenraet, et M. l'échevin Funck 866 voix de moins que ce même candidat. »  
 « Sur 3,252 électeurs inscrits, M. Anspach ne réunit que 3,234 voix! On peut mesurer d'après cela la confiance que la population de Bruxelles place dans son premier magistrat. Celui-ci n'est plus en réalité que l'élu d'une minorité. Si tous les électeurs avaient été à leur poste, M. Anspach restait sur le carreau. »

« Quant à M. Funck, il peut voir par le leçon qui lui est infligée ce que les pères de famille pensent de l'institut Gatti et des systèmes qui excluent Dieu de l'enseignement du peuple. »

Tenez-vous-le pour dit, MM. Anspach et Funck. Vos adversaires n'ont pas réussi à faire passer un seul de leurs candidats. Battus le 11 juin par une majorité écrasante, c'est à peine s'ils ont pu luter le 1<sup>er</sup> juillet. C'est égal, vous n'êtes que les représentants d'une minorité. Tous les électeurs qui n'ont pas voté auraient voté contre vous, s'ils avaient voté. C'est clair, cela. Comment osez-vous rester à l'hôtel de ville?

Une chose nous étonne. Du train dont il y va, pourquoi le *Courrier de Bruxelles* n'accommoderait-il pas à la même sauce les élections d'Anvers, Louvain, Gand, Namur, Liège et de toutes les villes du pays qui ont donné la majorité aux libéraux? Il n'ose pas. Il constate les succès du libéralisme dans ces localités. Etrange pudeur! Mais il prend sa revanche à Xelles, où il note un échec pour l'Association libérale qui a fait passer tous ses candidats, sauf deux; et à Ostende où il considère comme un succès pour les cléricaux l'élection de tous les candidats libéraux, y compris ceux qui ont répudié le patronage des catholiques.

Est-ce assez complet?

Il est pourtant un fait sur lequel le *Courrier de Bruxelles* n'a pas suffisamment insisté.

Les cléricaux ont triomphé à Uccle. Peut-être en est-il de même à Gheel, à Evere et à Froidmont. Nous n'en savons rien; mais nous n'en serions pas surpris.

### ELECTIONS COMMUNALES DU 1<sup>er</sup> JUILLET

#### Brabant.

ETERBEK. — La liste de l'Association électorale, affiliée à la Fédération libérale du canton de Saint-

Josse-ten-Noode, passe à une grande majorité au premier scrutin. Sont élus : MM. Winterbeek, H. Belvaux, H. Cloetens, G. Lap, H. Waelelaer, P.-J. Coles, J.-B. Olinger, Ed. Lacombe, Ed. Rasse, J.-B. Willems, conseillers sortants, et le Dr Limagne.

#### Anvers.

ANVERS. — Mardi 2 juillet, midi. Au ballottage M. Van Pul est élu.

MALINES. — Mardi à eu lieu un deuxième scrutin pour les hameaux. Sont élus : MM. Van Bouvel, Derbove, et Vanhorenbeek, libéraux.

#### Flandre occidentale.

BRUGES. — Au ballottage, sont élus : M. Devaux, libéral; Ronsse, cléricale; Maertens et Deryckere, libéraux.

M. Termote, libéral, échoue faute d'une voix. Les libéraux ont trois voix de majorité au conseil communal.

#### Flandre orientale.

GAND. — Officiel : tous les candidats libéraux sont élus.

#### Hainaut.

JUMET. — Triomphe complet. — Au premier tour de scrutin les quinze libéraux passent avec une très-forte majorité.

#### Liège.

AUREL. — Succès complet pour les libéraux. Le dernier de la liste de M. Nicolai, bourgmestre, est, distance de 42 voix M. Nols, avocat, président du comité des œuvres pontificales, qui n'obtient que 433 voix.

M. Nicolai passe en tête de la liste avec 218 suffrages.

SERAING. — Sont élus au premier tour de scrutin : M. Magnery, bourgmestre, Perot, Deprez, Domanet, Cheron, Kamp, candidats libéraux, et Urbach, candidat de l'opposition.

Il y a ballottage entre huit membres de l'ancien conseil, y compris MM. Kuborn et Cadot, échevins, et huit candidats de l'opposition.

Au ballottage, les candidats de l'opposition sont élus.

Il n'y a donc que sept anciens conseillers réduits.

Nous recevons de notre correspondant particulier d'Anvers le télégramme suivant :

« Anvers, 2 juillet.  
 « L'Association libérale d'Anvers s'est réunie hier soir en assemblée générale après la proclamation du résultat de l'élection.  
 « La séance a été très-animée. La salle et les abords jusqu'au bas de l'escalier étaient encombrés. Des discours prononcés par le président, M. de Vri, M. Vanderaelen, et M. E. de Mot, délégué de l'Association libérale de Bruxelles, ont été couverts d'applaudissements enthousiastes.  
 « Une foule innombrable a parcouru les rues jusqu'à minuit, en faisant retentir des acclamations en l'honneur des libéraux. Beaucoup d'entrain, mais aucun désordre.  
 « Des télégrammes de félicitations arrivent de tous les points du pays.  
 « Une députation de libéraux gantois est attendue dimanche.  
 « Ce matin, au scrutin de ballottage, il n'y avait que 404 votants. M. Van Pul a été élu par 65 voix. M. Vandenberg-Elzen a obtenu 46 suffrages! Il y avait 23 bulletins blancs.  
 « Les cléricaux sont consternés. »

Nous lisons dans l'*Opinion* qu'à Anvers une magnifique manifestation a eu lieu à la Bourse et sur la Grand-Place, sous l'arbre de la liberté, quand le triomphe des libéraux a été connu. M. Van der Taelen a reçu une splendide ovation.

M. Smolders, immédiatement après les élections de Louvain, a donné sa démission de bourgmestre et de conseiller communal.

On nous écrit de Liège, 1<sup>er</sup> juillet :

« Le libéralisme vient de remporter en cette ville une éclatante victoire; il n'avait pas seulement à combattre ses adversaires ordinaires les cléricaux, mais aussi des candidats soi-disant indépendants qui se sont unis à ces derniers dans l'espoir de faire échec aux élus de l'Association libérale. Cléricaux et indépendants n'avaient négligé aucune influence pour assurer leur succès; c'est ainsi que des comités institués dans des quartiers pour s'occuper de questions d'intérêt matériel, de salubrité publique, sont intervenus dans la lutte pour patronner des candidats pris dans les deux listes adverses. »

« Un comité de travailleurs a présenté sous son patronage les cléricaux et les indépendants; un autre comité, qui s'intitule indépendant, avait fait distribuer, à tous les électeurs des bulletins portant les noms des candidats des associations libérales et cléricales, mais ceux de cette dernière étaient intercalés dans la liste de l'Association dont on avait supprimé tous les nouveaux candidats, pour les remplacer par des cléricaux. La liste ressemblait à s'y méprendre à celle de l'Association libérale, mais nul ne s'y est mépris, comme le prouvent les résultats que je vous ai fait connaître. »

« On a rarement vu une aussi grande animation en ville qu'aujourd'hui; les nouveaux électeurs ont bien donné. Sur 6,007 inscrits, il y a eu 4,777 votants; c'est moins d'un quart d'abstentions; elles n'ont jamais été ici en plus faible proportion. »

« Quand le résultat a été proclamé, à sept heures du soir, à l'hôtel de ville, il y a eu des tonnerres d'applaudissements qui ont eu écho dans la foule immense rassemblée aux environs de notre hôtel communal. »

« L'allégresse des vainqueurs, bruyamment exprimée, n'a cependant donné lieu au moindre désordre. »

« Le petit récit qu'on va lire paraîtra peut-être invraisemblable et, pourtant, il est rigoureusement vrai :  
 « Dans une commune rurale du Brabant, que nous ne voulons pas désigner autrement, le curé, huit jours avant les élections communales, montait en chaire, et s'exprimait ainsi :  
 « Mes chers frères, notre commune est heureuse et le calme y règne dans les esprits. Pourquoi? Parce qu'on y voit ce qu'on devrait voir partout, le bourgmestre à la commune, le curé dans l'église. C'est une situation qu'il importe de maintenir. »

« Et les fidèles de trouver que leur curé parlait en honnête homme.  
 « Le dimanche suivant, la veille des élections, le vénérable pasteur reprenait la parole.  
 « Vous vous souvenez, mes chers frères, de ce que je vous disais dimanche dernier touchant l'atti-

tude que devaient garder et le bourgmestre et le curé d'une commune pour y faire régner la bonne harmonie. Je n'ai pas à en retrancher un mot. Mais le bonheur que nous assure l'état actuel des choses menace d'être troublé par la présence et les manœuvres de deux brouillons que vous connaissez bien. Il faut contraindre leurs projets, et vous avez pour cela un moyen bien simple. Beaucoup d'entre vous seront probablement obligés d'accepter les bulletins qu'on leur imposera... Prenez-les, et s'il le faut, mettez-les dans l'urne, mais auparavant, faites une croix dessus. »

On assure que les paroles du curé ont fait réfléchir les distributeurs de bulletins.

Le plus piquant de l'histoire c'est que les « brouillons » dont le curé a déjoué les manœuvres sont deux ultracatholiques.

On nous écrit d'Anvers, 2 juillet :

Je vous ai transmis par dépêche le résumé de la manifestation d'hier et le résultat du ballottage d'aujourd'hui. Quelques détails maintenant.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire l'enthousiasme des libéraux. Il a fait explosion avec une force d'autant plus étonnante que pas le moindre désordre n'en est suivi. A neuf heures, la salle des ventes de laine, rue des Claires, qui n'est pas aisément remplie, regorgeait du monde; le bureau était entouré; tous les gradins, depuis le premier jusqu'au plus élevé, étaient garnis de libéraux serrés les uns contre les autres. On en trouvait, en outre, dans la salle contigue, dans l'escalier et jusque dans la rue. Devant parcella assemblée peu disposée au silence, les longs discours eurent été de mauvais goût. Quelques paroles énergiques du vice-président de l'Association, M. Ed. Pécher, ont fait éclater à diverses reprises les bravos et les applaudissements. Quand il a poussé les cris de *Vive la Belgique! Vive la Constitution! Vive le Roi!* La salle entière s'est levée en poussant un formidable hurra! Toute la séance a été, au surplus, après une suite d'ovations, une tempête d'applaudissements. Ovation à M. Vander Taelen, le sympathique et vaillant président de la *Ligue des Gueux*, ovation à M. David, colonel de la garde civique, dont la popularité est devenue considérable depuis qu'il a pris la parole enflammant au meeting de la commission des servitudes, ovation à M. Taccoun, le seul candidat libéral vivincé, auquel on promet déjà une prochaine revanche; ovation aussi à M. de Bosschaert, l'honorable président de l'Association, dont le dévouement à la cause libérale ne s'est jamais démenti; ovation enfin à M. De Mot, qui est venu, au nom de l'Association libérale de Bruxelles féliciter les libéraux anversois de leur victoire éclatante. D'un avis unanime, l'abstention a été décidée pour l'élection d'aujourd'hui. Il n'y avait pas à délibérer; les deux candidats en présence étaient des cléricaux.

Avant de lever la séance, le président a remercié l'Association libérale de Bruxelles et toutes les associations du pays qui de leurs félicitations, et il a invité les libéraux à se montrer dignes par la victoire comme ils l'ont été aux jours de défaite.

Le républicain, ce consul a été religieusement suivi. Les rues ont présenté toute la nuit l'aspect le plus animé, et les locaux des sociétés étaient comblés. Mais les manifestations n'ont rien d'excessif.

Le résultat du ballottage a causé une certaine surprise. M. Van Pul n'a été élu que par 65 voix et il serait peut-être plus juste de dire qu'il n'a pas été élu du tout. Les cléricaux auraient pu lui épargner l'amertume d'un aussi prompt abandon.

Un journal de la ville laisse entendre que les cléricaux cherchent à annuler l'élection. Mais, comme les opérations se sont faites régulièrement et que les procès-verbaux ne consistent pas d'infraction à la loi, cette menace ne peut être inspirée que par le dépit.

L'animation est encore très-grande ce soir. Une foule de maisons sont pavoisées.

Les résultats qui nous parviennent de l'arrondissement dépassent nos espérances. Succès des libéraux sur toute la ligne.

Plusieurs journaux français annoncent que M. Ozanne se rend à Bruxelles, afin de reprendre les négociations relatives au traité de commerce. *La Patrie*, en donnant cette nouvelle, reconnaît implicitement l'exactitude de ses assertions d'il y a quelques jours au sujet d'une prétendue rupture des négociations. Ce journal assure que le commissaire français aurait présenté une troisième combinaison qui serait avantageuse pour la Belgique, particulièrement quant à la métallurgie en général, aux textiles et aux denrées, et qui serait sur le point d'être acceptée.

Aux termes d'une communication émanant de l'office des postes de France, les imprimés ordinaires de l'étranger et destinés à circuler en France par le service postal sont subordonnés aux dispositions de la loi française du 25 juin 1866, en vertu desquelles les imprimés ayant le caractère d'une correspondance privée sont exclus du bénéfice de la modération de taxe et, par conséquent, passibles des prix de transport fixés pour les lettres ordinaires. Il y a lieu notamment de considérer comme rentrant dans cette catégorie d'imprimés ceux qui s'appliquent à une individualité distincte; tels que, par exemple, les avis qui seraient conçus dans les termes suivants ou dans les termes ayant une signification analogue :

« J'ai l'honneur de vous informer que je vous expédie aujourd'hui les marchandises que vous m'avez demandées. »  
 « Je vous prie de me faire parvenir le montant de ma dernière facture. »

Les avis imprimés de cette nature, que le public voudrait faire parvenir franco à des personnes établies en France, devront donc désormais être affranchies aux taux des lettres. Les avis semblables qui seraient trouvés dans les boîtes, affranchis simplement comme imprimés, seront renvoyés aux expéditeurs si ceux-ci sont connus; sinon, ces objets seront traités comme lettres insuffisamment affranchies.

Aujourd'hui s'est ouverte de plein droit, conformément à l'art. 44 de la loi provinciale, la session des neuf conseils provinciaux du royaume.

Le conseil provincial du Brabant a constitué son bureau, formé des sections, et nommé les membres de sa députation permanente.

M. le gouverneur Dubois-Thorn a ouvert la session par un discours sur la distribution d'eau dans la capitale.

Le service de dépêches entre le Honduras britannique et la Nouvelle-Orléans a été supprimé et remplacé par un service mensuel entre Belize et Kingston (Jamaïque), en correspondance avec les paquebots-poste naviguant entre l'Angleterre et les Indes occidentales.

Les correspondances pour le Honduras britannique, expédiées par l'Angleterre, seront dorénavant acheminées par cette nouvelle voie. Les départs ont lieu de Londres, le 17 de chaque mois, au matin, excepté lorsque ce date tombe un dimanche, auquel cas la dépêche est formée le jour suivant au matin.

Pour profiter de cette expédition, les correspondances de Belgique devront être expédiées d'Ostende, au plus tard, la veille du soir.

Les prix actuels d'affranchissement des correspondances acheminées avec le Honduras britannique par la voie d'Angleterre ne sont pas modifiés. Ces prix sont fixés comme suit :

Lettres ordin. par 15 gr.	1 40 voie d'Ostende.
Let. recommandées, id.	1 60 voie de Calais.
Let. et imprimés, 15 centimes par 50 grammes.	1 40 voie de Calais.
Echantillons de marchandises, 60 centimes par 120 grammes.	

acheminées par cette nouvelle voie. Les départs ont lieu de Londres, le 17 de chaque mois, au matin, excepté lorsque ce date tombe un dimanche, auquel cas la dépêche est formée le jour suivant au matin.

Pour profiter de cette expédition, les correspondances de Belgique devront être expédiées d'Ostende, au plus tard, la veille du soir.

Les prix actuels d'affranchissement des correspondances acheminées avec le Honduras britannique par la voie d'Angleterre ne sont pas modifiés. Ces prix sont fixés comme suit :

Lettres ordin. par 15 gr.	1 40 voie d'Ostende.
Let. recommandées, id.	1 60 voie de Calais.
Let. et imprimés, 15 centimes par 50 grammes.	1 40 voie de Calais.
Echantillons de marchandises, 60 centimes par 120 grammes.	

L'affranchissement des lettres est facultatif et valable jusqu'à destination.

L'affranchissement des journaux, imprimés et échantillons est obligatoire.

Nous venons de recevoir le compte rendu des opérations du chemin de fer de l'Etat pendant l'année 1870.

L'introduction de ce rapport, qui a été présenté aux Chambres le 41 avril dernier par le ministre des travaux publics, M. Moncheur, montre que ce document n'offre qu'un médiocre intérêt et qu'il faut attendre encore quelques mois le compte rendu de l'exercice 1871, pour avoir une idée officielle de la fameuse crise des chemins de fer qui a immortalisé l'administration de M. Wasseige.

Voici comment s'exprime le ministre :

« Depuis près de deux ans, les préoccupations et le travail de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes ont été absorbés presque exclusivement par

justesse, il faut reconnaître des avantages dans le traité, et attendre que le texte complet et définitif soit donné, surtout que le gouvernement explique, et si à lieu, les incidents de la négociation, et les circonstances qui peuvent en effet faire considérer cette convention nouvelle comme ce que nous pouvons espérer de moins défavorable.

Un y a même eu de très-grands bruits, d'après lesquels quelques circonstances, notamment le discours de M. Dupleix, approuvé par le gouvernement et les Allemands des barbares, avaient tellement compliqué la situation, que le président de la République a dû conjurer ses embarras, en acceptant une conclusion moins heureuse que celle sur laquelle il comptait d'abord. Je n'ai pas besoin de répéter que je vous donne ceci comme symptôme du désenchantement qu'a produit le traité, et nullement comme une assertion sérieuse.

Un hanquet a été donné hier aux trois nouveaux élus républicains, et ce banquet a donné lieu à plusieurs discours. Celui de M. L. Blanc a été remarquable: on en a regretté peut-être une ou deux réflexions légèrement amères sur la part prise à la révolution par les républicains avancés contrastant avec le peu de part qui leur a été faite au pouvoir. C'est ce qui a donné occasion de répandre le bruit que le discours de M. L. Blanc était, dans le texte oral, empreint de peu de bienveillance pour le président de la République, et que sur le conseil de M. Langlois et d'un ou deux membres modérés de l'extrême gauche, le texte imprimé avait été fort adouci. Pour qui connaît l'esprit modéré et — au besoin — l'abandon de M. L. Blanc, un démenti même à ce bruit, évidemment faux, est de trop. M. Barni, le nouvel élu, a fait entendre de son côté d'excellentes paroles.

Mais ce qui a produit encore bien autrement d'effet que les manifestes radicaux, c'est la lettre de M. Cuvillier-Fleury, adressée au Journal des Débats, et approuvée sans réserve l'attitude prise par M. John Lemoine au même journal.

Jusqu'à présent on avait considéré M. Cuvillier-Fleury comme ne pouvant guère s'affranchir en politique des inspirations du duc d'Angoulême, ou tout au moins d'une communauté d'idées avec les princes d'Orléans. Il faudrait donc, dans ce cas, supposer à M. Cuvillier-Fleury, dont l'honorabilité personnelle n'a pu jamais être mise en doute par personne, à vouloir purement et simplement dégrader sa situation personnelle et conserver pour lui le droit et l'honneur de travailler au Journal des Débats où il a conquis, comme on sait, ses titres académiques.

La lettre de M. Cuvillier-Fleury a été écrite à propos d'une rectification qu'il envoie à son ancien ami, M. Duvergier de Hauranne, à propos d'une attaque que celui-ci a dirigée contre lui dans le dixième et dernier volume de son Histoire parlementaire. Pour ceux que cette attaque pourrait étonner, il faut rappeler que M. Duvergier de Hauranne, reçu à l'Académie par M. Cuvillier-Fleury, n'avait été apprécié qu'avec beaucoup de réserve et de froideur dans le discours académique de son confrère.

La mauvaise humeur des journaux qui représentent la politique du centre droit fait assez comprendre l'importance de la lettre de M. Cuvillier-Fleury. La tactique de ces journaux est de demander à la majorité du gouvernement est difficile à un pouvoir composé d'éléments absolument homogènes, l'exercice que huit jours, à une Assemblée composée d'éléments contradictoires et, franchement hostiles entre eux.

À propos de manifestes, un fait bien intéressant va se produire. Le comte de Chambard, au lieu d'adhérer au programme de la droite, va faire publier le sien dans les journaux légitimistes, et ce programme, sauf l'heureuse obligation qui, il est vrai, apporte un singulier correctif à toutes les idées libérales, sera tellement avancé qu'on ne pourrait en attendre beaucoup de bien de la République la plus démocratique.

Ce programme, qui est tout un projet de Constitution, admettant sur cette base de la monarchie fédérale, le suffrage universel, le contrôle des Chambres, la liberté des cultes, l'indépendance réciproque des Eglises et de l'Etat, la liberté d'enseignement, la liberté devant la loi, le libre accès de tous les mérites à tous les emplois, la liberté d'association pour les ouvriers, la formation de syndicats d'ouvriers pour entrer en relations avec les syndicats des patrons, etc.

On annonce que le général Trochu dans sa démission; quatrième élection à faire au Corps-Législatif. M. Ad. Guérault, l'honorable rédacteur en chef de l'Opinion nationale, avait été admis à développer devant la commission d'initiative de l'Assemblée un projet de loi électoral et de vote obligatoire. Une nouvelle crise de la maladie dont souffrait l'écrivain si estimé a empêché cette communication, mais pour peu de temps, cette crise n'ayant pas de gravité.

Les bruits les plus extraordinaires courent à propos des affaires d'Espagne. On prétend que l'armée étant trop alphonse, le roi Amédée s'appuierait exclusivement désormais sur 5,000 gardibaldiens qui seraient en Espagne et sur la garde nationale. Le bruit court également qu'il irait faire une visite à la reine de Portugal, nouvelle qui, dans les circonstances actuelles, semble bien hasardée.

Un duel a dû avoir lieu encore aujourd'hui dans l'après-midi à la suite d'une affaire dont je vous ai parlé: une réclamation fort vive du général Bardon contre un article de la Patrie. La rencontre a lieu entre M. Ordinaire, un des envoyés du général, et M. Cavalier, auteur de l'article qui a donné lieu aux réclamations. Les témoins du rédacteur de la Patrie sont MM. Rogat et Lemaux-Rolland; ceux de M. Ordinaire, M. Delpech et un officier d'artillerie.

Au moment où à la Chambre et dans la presse on réclame une enquête sur le rôle de notre flotte dans la mer du Nord pendant la guerre de 1870-71, un nouveau volume de M. Félix Julien: *L'Amiral Bonet-Willameux et l'expédition dans la Baltique*, paraît à propos chez l'éditeur Henri Plou.

de débat s'ouvrirait, j'aurais apporté des documents qui constituent la preuve la plus concluante.

Ces documents, j'ai fournis en temps opportun, mais dès à présent j'affirme que les droits sur les matières premières donneront immédiatement un produit de 42 millions.

Après la dénonciation définitive ou la modification des traités avec l'Angleterre et la Belgique, on pourra percevoir 18 millions de plus.

Il reste 33 millions pour parfaire le chiffre de 93,000,000 annoncé par le gouvernement. Sur ces 33 millions, je ne serais pas aussi affirmatif, je ne garantis pas, mais j'espère qu'on pourra les percevoir aussi quand nous aurons terminé les négociations entamées avec diverses puissances. Tous les traités nous laissent la faculté d'augmenter les droits, à la condition que cette augmentation ait seulement un caractère fiscal et non protectionniste. Il faut donc examiner l'impôt sur le chiffre des affaires pour lui-même et non par comparaison.

M. Baragnon succède à M. Thiers.

M. Baragnon qui, comme vous savez, avait, en janvier dernier, apporté à la tribune l'adhésion de la droite à l'impôt des matières premières, fait maintenant son évolution vers l'impôt sur le chiffre des affaires et veut absolument que la question se juge aujourd'hui même; qu'on sache positivement si les matières premières rapportent 40 millions ou non. M. Baragnon parle avec beaucoup de feu et somme pour ainsi dire M. Thiers de s'engager dans le débat. Il y parvient, d'ailleurs, car voici au coup de 3 h. 44 M. Thiers à la tribune.

Mais M. Thiers, qui vraisemblablement a disposé autrement aujourd'hui de la journée parlementaire, cherche à se dérober; et je suis prêt à soutenir et à prouver, dit-il, mais pas aujourd'hui, parce que je n'ai pas les documents... On lui crie à droite: « Envoyez-les chercher! »

— Je demande la parole, s'écrie M. de Kerdel. Déjà la droite a des intentions. La droite est très-mystérieuse et très-conspicatrice depuis quelques jours. M. de Kerdel renvoie à la tribune. Il en est renvoyé par M. Cordier qui probablement avait la parole avant lui. M. Thiers y reparait.

« Voulez-vous perdre la discussion, à la conduire sans ordre et sans principe? » A peine il est descendu que M. Rouher s'écrie. Mais M. Cordier lui coupe la parole. C'est pour conclure comme le gouvernement à la remise à demain de la discussion. De ce moment l'Assemblée a bien compris qu'un intérêt politique se cachait sous l'insistance des ennemis du gouvernement. En effet, outre la lecture des conditions de la convention avec l'Allemagne pour l'évacuation, on parle pour aujourd'hui de la présentation de l'emprunt par M. de Goulard, si rien ne vient entraver les intentions du gouvernement. Quand après le départ de M. Cordier, M. Rouher se présente à nouveau, la gauche demande la clôture; mais M. Rouher persiste, la droite le soutient et il triomphe enfin.

« Je ne veux pas discuter, » dit-il. Mais en attendant il contredit les affirmations de M. Thiers; conteste que les traités de commerce existants nous permettent d'imposer les matières premières; il conteste toutes les affirmations de M. Thiers en général, produit un document émanant de la commission des tarifs qui n'a pas été communiqué à la Chambre, et lui en fait que les matières premières nous donneront les 40 millions annoncés.

Retour de M. Thiers à la tribune. Oh... la droite et le centre droit qui, d'ailleurs, ont tenu samedi soir une séance importante jusqu'à une heure du matin, la droite et le centre droit ont les intentions les plus arrêtées. On interrompt M. Thiers; M. de Gavardie s'écrie: « M. Malarte demande la parole; les bonapartistes interrompent. M. Thiers, qui tâche de garder la modération, qui semble être résolu à ne pas se laisser emballer, s'empare pourtant comme on s'écritait du groupe bonapartiste: « L'impôt des matières premières serait funeste pour la France... »

« La France s'écrie-t-il avec empressement, ce n'est pas moi qui l'ai prouvé! » Tumulte à la suite; la droite et le centre droit grondent sourdement; la gauche applaudit M. Thiers.

M. Thiers d'ailleurs rentre dans le débat économique et on sait parfaitement combien la situation est fautive; car, on applaudit à gauche pour faire échec à la droite, mais non pour soutenir les arguments du Président.

Evidemment, il s'agit pour la droite de faire s'emporter M. Thiers, et pour M. Thiers de faire de la question économique une question politique, une question bonapartiste.

M. de Francien pgrait à la tribune un papier à la main. Mais la gauche ne veut pas l'entendre et le président lui fait observer qu'il n'a pas droit à la parole. M. Rouher cependant triomphe de tout.

« Il y aurait injustice, dit-il, de ne pas me permettre de m'expliquer sur un point. M. le président de la République m'engage à ne pas prendre la responsabilité de l'interprétation des traités de 1860. Je prends au contraire la responsabilité de ces traités et, en les interprétant comme je le fais, je crois faire encore du bien à mon pays.

Explosion à gauche. Il est impossible de vous dépeindre le tumulte, la mêlée. Divers députés de la gauche se sont débattus interpellant l'orateur. La droite et le centre droit, une partie même du centre gauche restent dans une immobilité entière et menaçante; et comme le bruit continue pour empêcher M. Rouher de parler, M. Malarte me s'écrie: « Parlez! Le bien du pays n'est pas le monopole d'un parti! »

Enfin M. Grévy s'en mêle, la position est vraiment difficile, est-il besoin de vous l'expliquer? — La majorité de l'Assemblée veut écouter M. Rouher, c'est bien évident et c'est une minorité qui fait du bruit.

« J'ai donné la parole à M. Rouher pour un fait personnel, dit-il, et je le lui maintiens. »

Enfin on entend quelques paroles de M. Rouher, mais elles sont tellement interrompues qu'il est impossible de suivre. M. Rouher, certainement, justifie les traités de 1860. Il descend enfin de la tribune.

Cela finira-t-il? On se le demande, et pourtant, M. de Rémusat, au pied de la tribune, agit désespérément un grand papier: c'est la convention. Ah! bien oui! la convention! Les passions sont tellement soulevées qu'on n'y prend plus garde.

M. Pouyer-Quertier a pris d'assaut la tribune. Il parle, on n'entend rien. Alors M. Grévy lui fait observer que M. de Rémusat attend.

Et M. de Rémusat lit: « Voici le texte de la convention que nous venons de conclure avec l'empereur d'Allemagne. »

« Ecoutez, M. Rouher! » s'écrie à gauche M. Lauréat Pichat, et cette parole fait en ce moment un foudroyant effet.

M. de Rémusat continue... « et des conditions d'évacuation du territoire. »

« Ecoutez M. J. Favre, » s'écrie à droite M. Prax-Paris.

Et tumulte effroyable. Enfin M. Grévy rétablit le silence.

M. de Rémusat lit. Le commencement du document pose la situation et rappelle l'état de choses créé par les préliminaires de Versailles et le traité de Francfort.

« La libération du territoire, messieurs, est donc liée à notre libération financière. Le jour où les trois milliards seront payés, l'occupation étrangère cessera. »

Après un demi-milliard, la Marne et la Haute-Marne seront évacuées... Mais le télégraphe vous portera, évidemment, les conditions du traité avant que la poste ne vous porte cette lettre. Je lui laisse donc la parole.

Le texte du traité et les considérations dont il est accompagné sont suivis d'un projet de loi, qui, par l'article unique autorisé en pareille matière, ratifie la convention.

Puis la question se pose de savoir quand aura lieu la réunion des bureaux pour la nomination des commissaires. Sera-ce demain, ou après-demain? L'Assemblée décide que ce sera demain.

Et la séance est un moment suspendue. On commente la convention. D'une part, l'évacuation aura lieu après le paiement du second milliard; mais, de

l'autre, l'occupation se prolongera jusqu'en 1875, à moins que les garanties offertes par la France pour le troisième milliard ne soient agréées par l'Allemagne, ce qui nous laisse toujours entre ses mains. Une clause avec cela blesse profondément l'Assemblée: celle qui nous interdit de construire des fortifications sur les territoires évacués. En somme, on accueille tristement ce traité trop annoncé pour les espérances qu'il réalise. — Quel! dit-on, une année de plus d'occupation! Mais pourquoi? Les saufs font observer que cela donnera plus de temps pour le placement de l'emprunt: un emprunt de 3 milliards si brillamment qu'il s'annonce est difficile à réaliser. Il y a toujours un peu d'inconnu. Si comme on a tout lieu de l'espérer, il se place vite, eh bien! on anticipera les paiements. La clause qui porte que le corps d'occupation restera, mais ne diminuera pas son effectif, semble aussi bien dure. Enfin, enfin, je vous le répète, on est fort triste. Il est impossible à l'Assemblée de refuser le traité, car on sait que MM. Thiers et de Rémusat ont surtout lutté sur deux points: celui de la diminution de l'effectif et celui de l'évacuation totale après le paiement du troisième demi-milliard, et qu'ils n'ont rien pu obtenir. On ne leur en veut donc pas; mais on regrette que ce traité ait été d'avance annoncé comme une sorte de victoire.

L'émotion est si vive qu'on ne peut continuer la séance qui forcément est levée avant cinq heures.

Cette séance, courte et violente, bruyante, fiévreuse, retient aux mains de M. de Goulard la présentation de l'emprunt, si son intention était effectivement de le présenter aujourd'hui, comme l'affirmaient des gens en position d'être très-bien informés.

Dans tous les cas, je ne crois pas que le dépôt du projet de loi soit dérogé et que l'émission tarde plus longtemps que la fin du mois ou les premiers jours d'août. Et pourquoi retarder-on l'émission? Tout est prêt, les capitaux attendent; la faveur publique est prête à accueillir l'opération et, quant à la Banque, ses dispositions sont excellentes.

(Correspondant particulier de l'INDÉPENDANCE.)

Marseille, 29 juin.

Les journaux anglais, et notamment la *Pall Mall Gazette*, ont publié naguère quelques articles dans lesquels l'avenir de Marseille et sa situation commerciale sont appréciés d'une façon très-inexacte.

« Si l'on en croyait les feuilles d'outre-Manche, notre ville serait en pleine décadence et les étrangers ne trouveraient plus en arrivant chez nous que des tableaux désolés; en herbe croûtant dans nos rues, nos maisons seraient inhabitées, nos docks déserts et nos navires désarmés. »

Cette version inspirée, sans doute, par les ennemis de la République, furieux de voir qu'il est possible au commerce de prospérer sous un régime qu'ils abhorrent, est complètement dénuée de fondement.

Il est évident que les incertitudes de la politique économique ont ralenti le mouvement commercial. Il est certain que la dernière guerre, en interrompant nos communications avec les pays du Nord, a diminué le nombre habituel de nos visiteurs, pendant une assez longue période. Mais aujourd'hui tous ces vides sont remplis et on voyant nos quais si mouvementés, nos proménades si fréquentées, on se demande avec étonnement à quelles sources le correspondant d'un journal aussi sérieux que la *Pall Mall Gazette* est allé puiser d'aussi fautive informations.

Nos voisins veulent par là favoriser Brindisi qu'ils patronnent; mais il s'en faut que cette ville italienne puisse détruire Marseille et il s'écoulera de longs jours avant que l'herbe croisse dans nos rues et sur nos quais.

Je n'en veux pour preuve que l'accroissement de la population constaté par le recensement auquel il vient d'être procédé. Marseille possède aujourd'hui trois cent douze mille habitants, sans compter les étrangers toujours fort nombreux qui traversent notre ville. Il y a loin de là à la dépopulation dont parlent les journaux anglais qui voudraient faire passer nos quais pour une nécropole.

Les rumeurs continuent ici contre la presse républicaine. L'autorité militaire, non contente de servir contre l'Égalité, vient d'interdire au journal le *Midi* le droit de vente sur la voie publique. C'est un article intitulé: *Le Foc et l'Uniforme*, qui a valu au *Midi* l'interdiction que je vous signale. Et cela vote que cette mesure est ordonnée sous réserve des poursuites judiciaires dont ce journal peut être ultérieurement l'objet. L'arrêté est signé Espivent de la Villehonnin.

Il n'y a plus à présent, dans les Bouches-du-Rhône, qu'un seul journal avancé qui jouisse du droit de vente: c'est le *National* qui se publie à Aix et qui ne paraît qu'une fois par semaine.

A la suite de cette interdiction, le général Espivent est parti pour Versailles mandé par le ministre de la guerre. Mais on dit que c'est pour détails de service relatifs à l'inspection des troupes que notre commandant de l'état de siège a été appelé par M. de Cissey.

La commission d'enquête sur les marchés fait prendre depuis quelques jours des renseignements sur les opérations accomplies sous l'administration de M. Gent et de M. Esquiros. Des questionnaires ont été adressés à nos courtiers patentés, mais ceux-ci n'ont pu donner aucun détail et cela pour une excellente raison: c'est que les courtiers patentés n'ont traité aucune affaire pour le compte de la préfecture. La commission, peu satisfaite de cette réponse, a envoyé alors un inspecteur des finances qui s'est installé à la trésorerie générale où il contrôle tous les paiements effectués sous le régime de la défense nationale. Ce délégué s'entoure du plus grand mystère et nul ne sait si ses recherches ont abouti.

Les feuilles cléricales ont très-amèrement reproché à notre édition de n'avoir pas allumé le feu de la Saint-Jean. Les pieux organes prétendent que c'était là un usage immémorial, très-populaire, et dont on a eu grand tort de se départir. Mais ces journaux ne disent pas que la ville a été condamnée à payer, la semaine passée, une somme de 3,000 francs, à une dame qui avait été blessée à l'œil droit, il y a deux ou trois ans, par une fusée du feu d'artifice de la Saint-Jean. Avec les charges qui pèsent sur notre budget municipal, il n'y a pas de petites économies et la population marseillaise ne tient pas, autant qu'on veut bien le dire, à voir brûler des serments et des chandelles romaines.

C'est le 15 octobre prochain que commenceront les cours de notre école supérieure de commerce. Tout le monde applaudit à cette création, mais on s'accorde communément à regretter que les hommes compétents n'aient pas été consultés et que le conseil d'administration soit presque entièrement composé de réactionnaires, d'hommes ennemis du progrès.

Nos commerçants notables sont en train de voter pour élire les membres de la chambre de commerce. Le dépouillement aura lieu dans la nuit, et le télégraphe vous en fera connaître le résultat.

Vous savez que les principaux accusés de la bande de la *Taillé* étaient pourvus en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui les a renvoyés devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Le pourvoi a été rejeté, et les accusés comparaitront jeudi prochain 4 juillet. Il y aura dans ce affaire plus de 490 témoins et le jury devra répondre à 750 questions de vols et d'assassinats. Les accusés sont au nombre de quatorze, et parmi eux se trouvent trois femmes qui ont participé à presque tous les crimes.

(Correspondant particulier de l'INDÉPENDANCE belge.)

Versailles, 1<sup>er</sup> juillet.

**Affaire Philippe. — Les incendies de Bercy. — Trois condamnations à mort. — Assassinat de la place de la Roquette. — Condamnation à mort d'une femme.**

Si Bercy tout entier avec ses immenses entrepôts n'a pas brûlé le 23 mai, c'est ce qu'on ne s'explique

pas facilement; la mairie et l'église ont seules été complètement incendiées. Il était un homme qui avait juré de brûler tout Bercy, comme il l'espérait qu'on brûlerait Paris; cet homme, c'était Philippe, membre de la Commune. Seulement, au dernier moment, il s'enfuit et malgré les immenses préparatifs qui avaient été faits, l'incendie fut circonscrit; et des pompiers qui étaient venus pour éteindre le feu paya de sa vie son dévouement à la chose publique.

Philippe a été poursuivi pour banqueroute frauduleuse. Il était membre du comité de la rue d'Alger; lorsqu'il devait mener de la Commune; il était en même temps chef du 56<sup>e</sup> bataillon et maire de Bercy. C'est en cette dernière qualité qu'il réquisitionna le pétrole et les matières inflammables qui se trouvaient à la gare de Lyon. Comme l'employé du chemin de fer réclamait un reçu, il fallut être fusillé.

Le terreur était telle à Bercy que bien que les habitants fussent convaincus, en voyant passer les canons de pétrole, que leur commune était sous le coup de la loi, ils n'osaient résister. Philippe ne s'en cachait pas; il disait que des marches de la mairie il détruirait lui-même Bercy: Je joue ma tête, dit-il, mais je ferai sauter le quartier. Bercy passait en effet pour être un nid de réactionnaires.

À l'audience, Philippe se montre très-arrogant. Il traite volontiers les témoins de mouchards. Il reconnaît toutefois avoir réquisitionné du pétrole, mais c'est, dit-il, pour l'emmagasiner et prévenir des accidents. On crut bien faire en faisant de l'église un entrepôt; ce serait donc par accident que l'église aurait été incendiée. Pour la mairie, l'explication est moins facile.

Une foule de témoins déclarent que Philippe était présent lorsqu'on a apporté à la mairie le pétrole et les cartouches.

L'accusation relève en outre à sa charge des faits d'arrestation, d'assassinat et de pillage. Les maisons religieuses de la rue Picpus ont été envahies, pillées. Les religieux ont été conduits en prison. Quatre d'entre eux ont été au nombre des victimes massacrées rue Haxo. Philippe a personnellement insulté les religieuses de la communauté dite des Dames-Blanches arrêtées au nombre de 85. Il a lui-même conduit en prison une jeune novice qui se trouvait dans cette communauté.

À côté de Philippe est un nommé Eugène Pontillon, qui le rapport représente comme très-dangereux; si l'on ne l'a pas poursuivi plus tôt, c'est qu'on le croyait fusillé et qu'il se cachait. C'est lui qui aurait le premier mis le feu à la mairie de Bercy et aux maisons du passage Coppes. Il se vantait, du reste, d'avoir mis le feu au ministère des finances. Il prétend aujourd'hui qu'il n'avait d'autres attributions que d'enregistrer les décrets.

Lenotre, troisième accusé, est représenté comme un homme violent et inflexible qui a servi autrefois dans le 9<sup>e</sup> de ligne. Nommé capitaine sous la Commune, il s'installa au commissariat de police de Bercy et crocheta tous les meubles et enleva 875 fr. en argent. Il s'est montré particulièrement cruel envers les dames du couvent des Dames-Blanches; comme l'une d'elles lui reprochait le sacrilège qu'il commettait en brisant la tabernacle et en emportant les vases sacrés: « Feu! » s'écria-t-il, « feu sur cette femme. »

Une scène d'orgie qui s'est passée dans le couvent de Bercy montre l'exaltation qui s'était emparée de ces hommes. Ils s'étaient enivrés en buvant du vin des malades (car ils avaient pris également possession de l'hôpital Ste-Eugénie et en avaient arrêté les soins sous prétexte qu'elles disaient du mal de la Commune), et ils devaient sur la manière dont on se débarrasserait des otages. Chacun des convives inventait un supplice nouveau et renchérissait sur l'invention de son voisin.

Le conseil de guerre a reconnu à l'unanimité les trois accusés coupables et les a condamnés à la peine de mort.

Le même jour, le 6<sup>e</sup> conseil, présidé par le colonel de Montlebert, a condamné à la peine de mort la nommée Célestine Clairiot, âgée de 20 ans, accusée d'avoir participé à un assassinat commis le 26 mai au village de la Roquette sur un individu resté inconnu.

On se rappelle cette scène du 26 mai: des fédérés amenèrent à la prison de la petite Roquette un malheureux que l'on disait un gendarme. Là, une cour martiale, composée de six jeunes gens de 16 à 18 ans, ivres, les bras nus, accablés devant une table chargée de bouteilles, siégeait dans l'arrière-cour. On dit qu'un officier entra ce malheureux et qu'à travers un court interstice il le fit condamner à mort. Comme ce malheureux, qui eut une attitude digne et courageuse, disait qu'il était père de trois enfants, ces malheureux l'insultèrent par des plaisanteries obscènes sur la fécondité de sa femme.

Deux témoins ont déclaré avoir vu entrer la fille Clairiot avec l'escorte qui amenait le prisonnier. Elle portait un fusil à la main et avait une cartouche à la ceinture. Pendant qu'on débarrassait son sort de la victime, elle restait dans la cour de la prison, joutant avec des fédérés. Quand le peloton sortit, la fille Clairiot disputa avec un officier pour en avoir commandement. Elle suivit le peloton d'exécution en tenant son fusil sur son poignet de son officier. Le conseil, à l'unanimité, a prononcé la peine de mort.

Voici le texte de la communication faite à l'Assemblée par M. le ministre des affaires étrangères:

« Nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale et de soumettre à son approbation la convention conclue entre le président de la République et l'empereur d'Allemagne, pour régler les termes et les conditions du paiement par la France des sommes qu'elle doit encore et de l'évacuation de son territoire par les troupes allemandes.

« On sait que les 5 milliards mis à notre charge par les traités, 2 milliards ayant été soldés depuis le 1<sup>er</sup> mai de la présente année, les 3 milliards qui restent dus ne sont que les exécutés au 2 mars 1874, et un corps de 300,000 hommes, dont 100,000 occupent jusqu'à la même époque six départements de la frontière de l'Est, ainsi que la forteresse de Belfort et son territoire.

« Mais les préliminaires de Versailles, qui contiennent ses dispositions, stipulant également la possibilité de substituer à la garantie territoriale française, soit l'occupation partielle du territoire français, soit une garantie financière, si elle était offerte par nous dans des conditions reconnues suffisantes pour les intérêts de l'Allemagne. » D'où il paraissait résulter qu'il existe une proportion nécessaire entre le montant des engagements pécuniaires et l'étendue de l'occupation territoriale.

« Aussi, lorsque nous avons annoncé au gouvernement impérial l'intention de négocier sur cette base, a-t-il été reconnu d'un commun accord que l'acquisition graduelle de nos engagements devait être suivie d'une évacuation graduelle de la partie de notre territoire encore occupée. Notre libération territoriale est donc liée, messieurs, à notre libération pécuniaire.

« Le jour, quel qu'il soit, où les 3 milliards seront payés sera le terme de l'occupation étrangère. Ainsi, l'on pourrait dire que ce n'est plus qu'une question de finances, c'est-à-dire de crédit.

« Telle est la pensée générale dont la convention qui vous est soumise est destinée à régler l'exécution.

« Les dispositions en sont fort simples.

« D'abord, un demi-milliard devra être payé deux mois après la ratification, et les départements de la Marne et de la Haute-Marne seront évacués. Le second milliard sera payé par le premier à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité de plus; mais nous comptons bien n'en avoir pas besoin.

« Après le second milliard acquitté, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués. L'évacuation des départements de la Meurthe et de la Moselle sera à la disposition de l'Etat. Des qu'ils seront sortis de ses mains, deux départements nous seront restitués.

« L'échéance de la totalité de nos engagements était fixée par les traités au 2 mars 1874; mais il est toujours possible que des circonstances financières imprévues rendent difficile l'acquisition d'une somme de 2 milliards 500 millions, et que pareille somme ne peut être versée tout entière à jour fixe.

« La convention nouvelle a donc divisé les paiements en trois termes: un demi-milliard au 1<sup>er</sup> février 1874, 1 milliard au 1<sup>er</sup> mars 1874; et l'échéance du dernier milliard a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1875. C'est une facilité



SAISON D'ÉTÉ 1872

Les Eaux salines et muriatiques de Hombourg sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

BAINS DE MER DE MONACO

La rade de MONACO, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. La chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

BAINS D'EAU DOUCE et BAINS DE MER CHAUDS. GRAND HOTEL DES BAINS sur la plage. — Appartements parfaitement meublés. — Pension modérée pour familles.

LE SEUL BAIN DE MER possédant un CASINO, qui offre à ses hôtes les mêmes distractions et agréments que les établissements des bords du Rhin.

BAINS DE MER DE MONACO SAISON D'ÉTÉ 1872

PRÈS FRANCFORT-SUR-MEIN.

Le KURSAL réunit, dans son enceinte, les SALONS de CONVERSATION et de LECTURE, la GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT, le Restaurant, tenu par CHEVET de Paris, et le GRAND CAFÉ, contenant plusieurs billards.

entendre trois fois par jour: le matin, aux Sources à midi et le soir, dans les Jardins du Kursal. — Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉÂTRE, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance.

Station télégraphique.

On se rend de Bruxelles à Hombourg par le chemin de fer en douze heures, en passant par Cologne, Mayence et Francfort. De Francfort à Hombourg, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a un convoi par jour, aller et retour.

BAINS DE MER DE MONACO SAISON D'ÉTÉ

SAISON D'ÉTÉ

La Roulette s'y joue avec un seul zéro: le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs.

Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or. Le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs.

CABINET DE LECTURE où se trouvent toutes les publications Françaises et Étrangères. — CONCERT l'après-midi et le soir. — Orchestre d'élite.

Les JARDINS DE MONTE CARLO, qui s'étendent en terrasses du CASINO à la mer, offrent, outre les points de vue les plus pittoresques, des promenades agréables au milieu des Palmiers,

des Caroubiers, des Cactus, des Aloès, des Géraniens, des Lauriers-rose, des Tamarins et toute la flore d'Afrique.

GRAND HOTEL DE PARIS, à côté du CASINO. Cet Hôtel, l'un des plus somptueux et des plus confortables du littoral de la Méditerranée, a été considérablement agrandi. BEAUX APPARTEMENTS. Magnifique SALLE A MANGER, SALON DE RESTAURANT, GRAND CAFÉ avec BILLARDS. — CABINETS PARTICULIERS. — CUISINE FRANÇAISE.

La ville et la campagne de MONACO renferment des HOTELS, des MAISONS PARTICULIÈRES et des VILLAS, où les voyageurs trouvent des appartements à des prix modérés. — STATION TÉLÉGRAPHIQUE.

Le trajet de MARSEILLE à MONACO se fait en 7 heures.

Depuis l'ouverture de la ligne de la Ligurie on se rend par chemin de fer de GENÈS à MONACO en 7 heures.

De TURIN en 12 heures.

De MILAN en 12 heures.

De FLORENCE en 18 heures.

De VENISE en 19 heures.

De ROME en 28 heures.

De NAPLES en 36 heures.

Plusieurs départs attirent les voyageurs de NICE à MONACO. Le trajet se fait en TRENTE MINUTES.

BAINS ET EAUX THERMALES.

DOUCHES DE GAZ ACIDE CARBONIQUE.

Tous les agréments de Wiesbaden et Hombourg. — Correspondance avec tous pays. — Télégraphes.

BAINS DE MER DE MONACO

PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Trajet en 55 minutes.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR

TIRAGES FINANCIERS

FR. PAR AN. NEUVE ANS. 4

Qui ne paraissait que deux fois par mois PARAIT MAINTENANT chaque semaine le Jeudi

SANS AUGMENTATION DE PRIX

Émission des Ordres de Bourse. — Encasement de Coupons. — Échange et libération de Titres. — Souscriptions.

La maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres

104, rue Richelieu, 104

Eau de Seltz

GUÉRIT MALADIES de poitrine, d'estomac et du sang, chlorose, pertes, HÉMORRAGIES. Se vend PARTOUT à LONDRES, BRUXELLES, NEW-YORK, RIO, MADRID, etc. PARIS, 35, rue Lamartine. 1922

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DES

PLATEAUX DE HERVE

(CHÈNEAUX A VERVIERS, PAR VAUX-SOUS-CHEVREMENT, BEYNE-HEUSAY, FLÈRON, MICHEROUX, HERVE, BATTICE, CHAINEUX, PETIT-RECHAIN, DISON ET HODIMONT.)

EXPLOITATION PAR L'ÉTAT BELGE, A RAISON DE 50 P. C. DE LA RECETTE BRUTE.

EMISSION PUBLIQUE DE 7,000 OBLIGATIONS

Au taux nominal de fr. 300, remboursables à 625 francs,

CONFORMÉMENT AU TABLEAU D'AMORTISSEMENT ANNEXÉ AUX TITRES, ET RAPPORTANT UN INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS,

Payable le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année, à BRUXELLES et à LIÈGE.

Ces 7,000 obligations forment le solde des 12,500 Obligations émises le 1<sup>er</sup> août 1869.

Capital actions : Fr. 6,250,000. | Capital obligations : Fr. 6,250,000.

LONGUEUR DE LA LIGNE : 31 KILOMÈTRES 400 MÈTRES.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les obligations sont émises au prix de 465 francs, plus les intérêts courus du 1<sup>er</sup> février au 10 juillet 1872, soit fr. 11-11, intérêts dont les souscripteurs se trouveront remboursés par le coupon échéant le 1<sup>er</sup> août prochain.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LE 9 ET LE 10 JUILLET PROCHAIN, DE DIX HEURES DU MATIN A UNE HEURE DE RELÈVÉE, A BRUXELLES, chez MM. Coumont Simonson et C<sup>o</sup>; A LIÈGE, à la Banque Liégeoise; A GAND, chez M. Canlyn, banquier.

Si le chiffre des souscriptions dépasse le nombre de 7,000 obligations, il sera procédé à une réduction proportionnelle, sous réserve du paiement stipulé ci-dessus au profit des anciens porteurs d'obligations.

Les titres définitifs pourront être délivrés immédiatement après la souscription. Ils figurent à la cote officielle des Bourses de Bruxelles et de Liège et y font l'objet de transactions quotidiennes.

DE L'AVENIR DU RAILWAY DES PLATEAUX DE HERVE.

On peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'il est peu de voies ferrées en Belgique plus richement dotées que celle des Plateaux de Herve. Traversant un bassin humide dont l'importance grandit de jour en jour, cette ligne, achevée sur la moitié de son étendue, prend naissance à la station de Chêneaux, près de Liège, et vient aboutir à Verviers, en passant par les nombreuses et populeuses localités énumérées en tête du présent prospectus.

La ligne des Plateaux de Herve se trouvera donc, dès son ouverture, en possession d'un trafic qui ne sera pas au-dessous de celui des lignes les plus favorisées de la Belgique. En outre, à ce trafic local vient se joindre un trafic international d'une importance extrême.

Dans ces conditions, l'obligation des Plateaux de Herve peut être à bon droit considérée comme une valeur de premier ordre. Il suffit, en effet, d'une recette brute kilométrique de 22,000 francs par an pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement, et il n'est pas douteux que cette recette ne soit dès le début largement dépassée.

Table of stock market data for Brussels, listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for Brussels (continued), listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for Gand, listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for London, listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for Paris, listing various companies and their share prices.

MARIAGES RICHES

S'adresser à Mme de SAINT-JUST, de 1 heure à 5 heures, 32, rue Maubeuge, Paris.

DRAGÉES DE GELIS ET CONTE

Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris. Deux rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les pâles couleurs, les pertes blanches, pour fortifier les constitutions lymphatiques, régulariser la menstruation et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.

LA PRESERVATION PERSONNELLE.

Essai populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes, suites d'abus précoces ou excessifs qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité et mettent en danger le bonheur du mariage, par le Dr S. LAMBERT, 37, Bedford Square, à Londres, membre du collège des chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui peuvent être traitées par correspondance. Les remèdes sont expédiés d'une manière secrète dans toutes les parties du monde.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANOGENE TEINTURE PAR EXCELLENCE de DIQUEMARE aîné, de Rouen. Pour teindre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles qui ont été employées jusqu'à ce jour. — Fabrique à Rouen, place de l'Hôtel de Ville, 47. — Dépot à Bruxelles, rue de l'Escalier, 14, chez tous les grands Coiffeurs et Parfumeurs. Prix : 2 et 12 fr.